

STAGE 2021 BULLETIN D'INSCRIPTION PAGE 1/2

4 semaines "Objectif laché"

NOM: _____
Prénom(s): _____
Date de naissance: _____ Lieu de naissance: _____

PHOTO

Coordonnées personnelles de l'élève

Adresse: _____

Téléphone Mobile : _____ Fixe _____

Mail: _____

Coordonnées du responsable parental

NOM: _____ **Prénom(s):** _____
Adresse: _____

Téléphone Mobile : _____ Fixe _____

Mail: _____

Le responsable déclare autoriser son enfant à suivre une formation de pilote de planeur avec un instructeur et à voler seul à bord.

Signature et date

Coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence (si différente du responsable parental)

NOM: _____ **Prénom(s):** _____
Téléphone Mobile : _____ Fixe _____

Dates de stage souhaitées:

Les stages débutent aux dates suivantes

Lundi 5 juillet 2021 Lundi 2 août 2021

Documents:

- Photocopie du BIA
 - ou BIA en cours
 - Visite médicale
 - Autorisation parentale
 - tous les chèques de paiement
 - chèques de caution
- Dr Thierry OLIVE 06 80 68 49 47
ou tout médecin agréé aéronautique
si mineur
si paiement fractionné

**Le dossier complet est à renvoyer au minimum 1 mois avant le début du stage choisi.
Remplir également une demande de stage en ligne sur le site.**

STAGES 2021 : BULLETIN D'INSCRIPTION PAGE 2/2

4 semaines "Objectif lâché"

Contenu:

Assurance de base (Lic + RC + PJ)
Cotisation et participation aux frais de gestion
Carnet de vol

et jusqu'à : (1)

25 heures de PLANEUR
3 heures de REMORQUAGE
SIMULATEUR selon besoin

Incluant :

les heures d'instruction

Tarif moins de 25 ans

Sans bourse(s) **1 780 €**
Avec toutes les bourses ACIS **1 480 €**
Et avec toutes les bourses FFVP **1 280 €**

Bourses attribuées par ACIS

Tous	100 € (9)
Titulaire du BIA	100 € (9)
Lâché	100 € (6)

Bourses attribuées par la FFVP

Découverte 3 J si BIA	100 € (6)
Lâché	100 € (6)

CONDITIONS DETAILLEES

1 - ACIS fera tout son possible pour effectuer le "quantitatif" prévu. Néanmoins celui-ci est tributaire des aptitudes du stagiaire et de la météo. Les heures de planeur incluses comportent 20 H sur les planeurs de début (catégorie 4 du tarif), 2 H de DUO DISCUS ou JANUS, 3 H de LS4. Tout ce qui n'est pas expressément contenu dans le descriptif ci-dessus sera facturé, en supplément, au tarif ACIS en vigueur.

2- **Période d'essai de 3 J** appelée "Découverte". Le stage comprend une période initiale de découverte du planeur d'une durée de 3 jours de vols qui doivent être effectués, sauf raison météo, le plus rapidement possible et idéalement en 3 J consécutifs.

Durant cette période, il sera effectué 3 vols d'une durée au maximum de 3 H au total (avec départ en remorqués).

A l'issue de cette période, tant l'instructeur que l'élève pourront décider, pour quelques raisons que ce soit et sans avoir à les justifier, de ne pas poursuivre et d'interrompre le stage à ce stade.

Dans ce cas, l'élève sera redevable d'un montant forfaitaire de 450 euros couvrant la totalité des diverses cotisations, participations, assurances et frais de vols. Les éventuels montants trop perçus par ACIS seront remboursés à l'élève dans un délai de 15 jours maximum. Il est précisé que le carnet de vol ne sera remis qu'en cas de poursuite de la formation à l'issue de la période d'essai.

3 - La durée du stage est de quatre semaines consécutives.

4 - Les vols sont limités à 5 jours de vol par semaine

5 - Le stage est payable d'avance lors de l'inscription. L'inscription doit avoir lieu au minimum 1 mois avant le début du stage.

6 - Des chèques de caution du montant des bourses soit 1 x 100 € et 1 x 200 € sont demandés lors de l'inscription. Chacun de ces chèques est restitué lorsque la bourse est attribuée ou est encaissé dans le cas contraire. ACIS ne peut être tenu responsable de la non attribution de bourses par un organisme.

7 - En dehors du cas prévu au point 2, en cas d'abandon durant le stage et ce pour quelque raison que ce soit, le stage sera facturé dans sa totalité, sans possibilité d'obtenir les bourses ACIS et/ou FFVP (les chèques de caution pourront être encaissés).

8 - Ces tarifs et ces conditions sont susceptibles de changer sans préavis. Les inscriptions prises préalablement à ces changements et payées, seront honorées aux conditions convenues.

9 - Ces bourses ACIS ne sont attribuées que dans le cas où le stage est poursuivi à l'issue de la période d'essai.

10 - Il est indispensable de maîtriser la langue française.

11 - Des frais annexes peuvent être à payer à d'autres organismes (ex : e-learning FFVP / 50 €)

V2021-01